

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »  
SEANCE DU 28 mars 2018  
Salle Polyvalente – 68420 VOEGLINSHOFFEN**

COMMUNES	NOMS – PRENOMS DELEGUES	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Procuration
<b>EGUISHEIM</b>	<b>CENTLIVRE Claude</b>	<b>X</b>			
	ALAFACI Martine	<b>X</b>			
	MERCIER André	<b>X</b>			
	EICHHOLTZER Bernard	<b>X</b>			
<b>GUEBERSCHWIHR</b>	<b>HUSSER Roland</b>	<b>X</b>			
	GROSS Rémy	<b>X</b>			
<b>GUNDOLSHEIM</b>	<b>VIOLETTE Didier</b>	<b>X</b>			
	DALLER Jean-Pierre		<b>X</b>		D. Violette
<b>HATTSTATT</b>	DI STEFANO Pascal		<b>X</b>		MJ Furstenberger
	FURSTENBERGER Marie-José	<b>X</b>			
<b>HUSSEREN LES CHATEAUX</b>	<b>LEIBER Édouard</b>			<b>X</b>	
	RIETHMULLER Hubert			<b>X</b>	
<b>OBERMORSCHWIHR</b>	<b>LEIBER Serge</b>		<b>X</b>		
	Suppléante TRABER Madeleine	<b>X</b>			
<b>OSENBACH</b>	<b>MICHAUD Christian</b>	<b>X</b>			
	GOLLENTZ David		<b>X</b>		C. Michaud
<b>PFAFFENHEIM</b>	<b>LICHTENBERGER Aimé</b>	<b>X</b>			
	ELBLING Annick		<b>X</b>		A. Lichtenberger
	WALTER Jérémy		<b>X</b>		F. Krieger
<b>ROUFFACH</b>	<b>TOUCAS Jean-Pierre</b>	<b>X</b>			
	BOLLI Nadine	<b>X</b>			
	SCHMITT Gilbert	<b>X</b>			
	BARBAGELATA Françoise	<b>X</b>			
	BANNWARTH-PROBST Christophe	<b>X</b>			
	FINANTZ Élise		<b>X</b>		JP Luthringer
	LUTHRINGER Jean-Pierre	<b>X</b>			
	GUEBEL Sandra	<b>X</b>			
	OTT Hubert	<b>X</b>			
ZIMMERMANN Laurence	<b>X</b>				
<b>VOEGLINSHOFFEN</b>	<b>MAMPRIN Cécile</b>	<b>X</b>			
	KRIEGER Fabrice	<b>X</b>			
<b>WESTHALTEN</b>	<b>SCHATZ Gérard</b>	<b>X</b>			
	KEPFER Béatrice	<b>X</b>			

Assistent également :  
Pascal MUNCH DGS  
Annie BLAISON Comptable public

Le Président souhaite la bienvenue et salue :

- Les membres du Conseil communautaire,
- Annie BLAISON, Comptable public
- Le DGS,
- Les élus de Voegtlinshoffen
- La représentante de la presse.

Il annonce les excuses :

- Annick ELBLING qui a donné procuration à Aimé LICHTENBERGER
- David GOLLENTZ qui a donné procuration à Christian MICHAUD
- Jean-Pierre DALLER qui a donné procuration à Didier VIOLETTE
- Jérémie WALTER qui a donné procuration à Fabrice KRIEGER
- Élise FINANTZ qui a donné procuration à Jean-Pierre LUTHRINGER
- Serge LEIBER qui est représenté par sa suppléante Madeleine TRABER
- Pascal DI STEFANO qui a donné procuration à Marie-José FURSTENBERGER

Les points divers sont :

- A. Opération Haut-Rhin propre
- B. Réseau Parents 68

Le Président indique que le point 7 "subvention coloration" est retiré de l'ordre du jour, aucun dossier n'étant présenté.

Puis il cède la parole à Cécile MAMPRIN, Maire de Voegtlinshoffen qui accueille le Conseil communautaire dans sa commune.

Cécile MAMPRIN se déclare ravie d'accueillir le 1er Conseil communautaire à Voegtlinshoffen depuis qu'elle a été élue Maire et Conseillère communautaire. Elle remercie les élus du Conseil municipal venus aider au bon déroulement de la réunion : le 1er Adjoint Jean-Pierre FREUDENREICH et les Conseillers municipaux Véronique STRUB et Marc IMMELE.

Avant de commencer ce Conseil communautaire, le Président invite l'assemblée à avoir une pensée pour le Colonel de Gendarmerie Arnaud BELTRAME, qui a fait don de sa vie pour sauver des otages, ainsi que pour les trois autres victimes de ces attaques terroristes à Carcassonne et à Trèbes dans l'Aude. C'est une nouvelle étape dans cette barbarie qui, on le voit, peut atteindre tout un chacun.

Cette barbarie qui, dans tous les cas, touche aux valeurs de notre République. Pensons à eux et à leur famille en observant une minute de silence.

## ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 31 janvier 2018.
- 3) Informations légales
- 4) Compte-rendu de la Commission Environnement
- 5) Compte-rendu de la Commission Finances
- 6) Compte-rendu de la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie » du 28 mars 2018
- ~~7) Coloration de façades : attribution de subventions : point retiré~~
- 8) Compte administratif 2017
- 9) Examen du compte de gestion 2017
- 10) Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017
- 11) Bilan des opérations foncières 2017
- 12) Fixation des taux de fiscalité directe locale 2018
- 13) Fixation des taux de TEOM 2018
- 14) Attribution de subventions, participations et fonds de concours
- 15) Examen du Budget primitif 2018
- 16) Avenant annuel SAJ
- 17) Avis sur le PLU d'Eguisheim
- 18) Avis sur le PLU d'Hattstatt
- 19) Convention Musicalta 2018
- 20) Désignation d'un élu et d'un agent référents pour l'élaboration du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)
- 21) Accompagnement des porteurs de projet dans le cadre du programme LEADER
- 22) Divers et communications

<p style="text-align: center;"><b>Point n° 1. : Désignation du secrétaire de séance</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------

Le Président rappelle aux élus que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 5211-11 que les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L 2541-6 du même Code, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. Ceci s'applique donc au conseil communautaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil communautaire de désigner le Directeur général des services, Pascal MUNCH.

**Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.**

**Point n° 2.**  
**Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 31 janvier 2018**

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2018 a été transmis à tous les membres le 6 février 2018.

Aucune observation n'a été reçue. Il n'y en a pas eu en séance.

**Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ce procès-verbal.**

**Point n° 3. : Informations légales**

Le Président informe le Conseil communautaire des actes accomplis dans le cadre de ses délégations :

**Marché de maîtrise d'œuvre de l'accueil de loisirs jeunes (SAJ)**

La consultation en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'accueil de loisirs jeunes a été clôturée le 22 janvier 2018. 12 offres avaient été reçues.

Le Bureau a examiné les offres des 5 candidats les mieux classés et a donné un avis favorable pour attribuer le marché au groupement KNL/CTE/WEST/BEER qui avait été classé en première position.

Le marché a été signé le 28 février 2018. Les missions de SPS, contrôle technique réglementaire et différents diagnostics sont en cours d'attribution. L'équipe de maîtrise d'œuvre travaille sur l'APS en collaboration avec les futurs utilisateurs.

Des demandes de subvention vont être déposées auprès de la CAF, de la Région dans le cadre du Pacte de ruralité/bourg-centre, de l'État dans le cadre du Contrat de ruralité. D'autres financements sont à l'étude.

**Signature des contrats avec les éco-organismes :**

Les contrats pour les 5 prochaines années ont été signés avec CITEO emballages et papier, et les prestataires pour la reprise des matériaux.

Les membres du Bureau et la Commission finances ont pris acte de ces informations légales.

**Travaux à la déchèterie :**

Les travaux se poursuivent et la vague de froid n'a pas perturbé le planning. Les quais et les réseaux humides sont pratiquement terminés. Le bâtiment du gardien est en cours de montage.

La mise en service devrait avoir lieu comme prévu fin juin-début juillet.

L'avenant d'actualisation du marché de maîtrise d'œuvre, suite aux travaux supplémentaires prescrits par la DREAL et le SDIS, a été signé.

Le coût global des marchés de travaux est passé d'une estimation de 410 000 € ht à 626 035 € ht.

Le forfait de rémunération du maître d'œuvre évolue en conséquence et passe de 24 190 € ht à 35 724,52 € ht.

**Signature des conventions d'objectifs des structures enfance-jeunesse**

Les conventions d'objectifs annuelles 2018 ont été signées avec les structures associatives intervenant dans le domaine de l'enfance-jeunesse : MJC d'Osenbach, Ruchette à Pfaffenheim, P'tits Ceps à Husseren-Les-Châteaux, P'tits Loups à Eguisheim, ASAME pour la micro-crèche de Westhalten.

**Signature de la Charte territoriale en faveur des familles et des jeunes en milieu rural**

Le 23 mars 2018, la Charte territoriale initiée par la MSA a été signée entre la CAF, la MSA, la FDFC et la Communauté de communes. Le Département sera également cosignataire tout prochainement. Ce projet avait été validé par le Conseil communautaire du 12 octobre 2017. Ses objectifs sont la réduction des inégalités et le renforcement du lien social en milieu rural. Le public cible est les jeunes de la tranche 16-25 ans. La MSA contribuera aux différentes actions à hauteur de 30 000 €. Il s'agit de la 1ère charte de ce type signée en Alsace.

**Le Conseil communautaire prend acte de ces informations légales, sans observation.**

**Point n° 4. :**  
**Compte-rendu de la Commission Environnement du 12 février 20187**

Didier VIOLETTE, Vice-Président chargé de l'environnement expose que la Commission a pris connaissance du bilan 2017 et des perspectives 2018 du service des déchets.

Le bilan global financier 2017 du service déchets confirme que l'équilibre a de nouveau été atteint. Le budget a été réalisé à 95 % des prévisions, ce qui démontre la justesse des estimations. Les dépenses globales, toutes prestations confondues s'élèvent à 1 658 592 €, pour 1 687 801 € de recettes (TEOM, redevance spéciales et aides). Un léger excédent de 29 208 € a pu être réalisé.

En termes de performances, les résultats ont été en progression et les ratios démontrent que les habitants trient avec sérieux leurs ordures ménagères.

La Commission a donné un avis favorable unanime pour ne pas augmenter le taux de la TEOM de 9% pour 2018, ainsi que des tarifs de la redevance spéciale.

Pour les 2 premiers mois de 2018, les tonnages collectés en porte à porte sont restés stables. Le prix du nouveau marché devrait générer des économies ; celles-ci seront utiles pour préserver l'équilibre financier.

Les consultations suivantes sont en préparation :

1. La gestion et exploitation de la déchetterie
2. Le traitement des nouvelles filières de déchets issus de la déchetterie : plâtres, huisseries, plastiques rigides, plastiques sols PVC, pots horticoles, housses et films PE, polystyrène expansé.
3. La collecte et le tri des verres collectés en PAV et en déchetterie

La Commission a donné un avis favorable unanime pour les points suivants :

- Consultation pour la végétalisation de la déchetterie (clôture, noue, espaces verts, ...). Pour les études et la conception, un accompagnement par l'association « les haies vives d'Alsace » est financé par l'AERM. Les plantations seront cofinancées par le Gerplan.
- Achat de PAV verres (Osenbach et Eguisheim)
- Achat de bioeaux ajourés et bacs FFOM pour les nouvelles nouvelles habitations

**Le Conseil communautaire prend acte de ce compte-rendu, sans observation.**

**Point n° 5. :**  
**Compte-rendu de la commission finances du 14 mars 2018**

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, expose, qu'outre les points repris à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil communautaire, la Commission a examiné les questions suivantes :

**Consultations mutualisées**

La consultation mutualisée pour le contrôle de la qualité de l'air intérieur a été publiée sur le site de l'AMHR le 8 février, avec date limite de réponse au 12 mars 2018. 7 offres ont été reçues, elles sont en cours d'analyse.

Le cahier des charges pour les curages est en cours de finalisation avec le DST de la Ville de Rouffach. Un certain nombre de dessableurs ne peuvent être traités avec la cureuse, et d'autres nécessitent un engin de levage pour les couvercles. Un tri est donc à faire.

**Revalorisation des tarifs des périscolaires**

Depuis 2015, le tarif du périscolaire de Gueberschwihr-Hattstatt est inchangé alors que les coûts de fonctionnement augmentent. Il est proposé d'étudier une revalorisation avec la FDFC, gestionnaire dans le cadre de la DSP. Ce tarif sert de base d'harmonisation avec les autres structures.

La Commission a donné un avis favorable unanime en faveur d'une augmentation des tarifs de l'ordre de 2%, en rapport avec l'augmentation du coût de la vie. Les périscolaires en ont été informés.

**Le Conseil communautaire prend connaissance de ce compte-rendu, sans observation.**

**Point n° 6. :**  
**Compte-rendu de la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie » du 28 mars 2018**

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, explique que la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie », réunie ce même jour à 18 heures, a procédé à l'examen après travaux d'un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades.

Le dossier examiné n'est pas conforme à l'avis du CAUE. La Commission a décidé de suspendre son avis dans l'attente de la réalisation des travaux préconisés.

**Le Conseil communautaire prend connaissance de ce compte-rendu, sans observation.**

**Point n° 7. :**  
**Coloration de façades : attribution de subventions**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

<b>Point n° 8. : Compte administratif 2017</b>
------------------------------------------------

Sur proposition du Président, le Conseil est invité à désigner le 1<sup>er</sup> Vice-Président Claude CENTLIVRE pour présider le vote du Compte Administratif. Le Président quitte la séance.

A l'appui d'un document de travail qui a été adressé avec l'ordre du jour, Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, présente le Compte Administratif 2017 dont les principaux résultats, validés à l'unanimité par le Bureau et la Commission des Finances, s'établissent comme suit :

**Section d'investissement :**

Dépenses : 496 667,48 €

Recettes : 355 100,23 €

Résultat de l'exercice 2017 : Solde d'exécution négatif de 304 092,30 €

Résultat cumulé de clôture : Solde d'exécution négatif de 141 567,25 €

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 4 643 346,71 €

Recettes : 6 017 650,06 €

Résultat de l'exercice 2017 : Déficit d'un montant de 328 253,70 €

Résultat cumulé de clôture : Excédent d'un montant de 1 374 303,35 €

**Résultat global : 1 232 736,10 € (1 374 303,35 – 141 567,25 €)**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le Compte administratif 2017.**

Le Président revient en séance. Claude CENTLIVRE le remercie pour la qualité de sa gestion, ainsi que le personnel de la CC PAROVIC.

A son tour, le Président remercie le Conseil pour sa confiance, et en particulier Roland HUSSER et Gilbert SCHMITT pour leur appui en matière de finances, ainsi que le personnel de la Communauté de communes pour la rigueur dont il fait preuve tout au long de l'année.

<b>Point n° 9. Examen du compte de gestion 2017</b>
-----------------------------------------------------

Le Président expose que la balance générale des comptes 2017 a été transmise par le Comptable public.

Les montants concordent avec ceux du Compte Administratif 2017, ainsi que ceux des résultats d'exécution.

Mme Annie BLAISON, responsable de la Trésorerie de Rouffach, confirme ces résultats.

Le compte de gestion de la CC PAROVIC peut être validé au regard des informations ci-dessus.

Le Bureau et la Commission Finances ont donné un avis favorable unanime à l'approbation du Compte de gestion 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017.**

Le Président remercie Mme BLAISON, et toute l'équipe de la Trésorerie de Rouffach pour le sérieux de leur travail, leur disponibilité et les relations de confiance établies avec la Communauté de communes, ainsi que les bons conseils dispensés tout au long de l'année.

<b>Point n° 10. : Affectation du résultat de fonctionnement 2017</b>
----------------------------------------------------------------------

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances rappelle que le compte administratif de l'exercice 2017 présente les résultats suivants, qui avaient été joints à l'ordre du jour :

En €		Résultat cumulé 2016	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2017	Résultat cumulé 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser	A prendre en compte pour l'affectation du résultat
INV.	D			-304 092,30	-141 567,25	150 000,00	0,00	-141 567,25
	R	162 525,05				150 000,00		
FON	D		0,00	-328 253,70				
	R	1 702 557,05			1 374 303,35			1 374 303,35

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, celle-ci après prise en compte intégrale des restes à réaliser serait de 141 567,25 €. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	1 374 303,35 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	141 567,25 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 232 736,10 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	141 567,25
Déficit à reporter (ligne 002)	

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable unanime aux affectations ci-dessus.

**Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les affectations détaillées ci-dessus.**

<b>Point n° 11. : Bilan des opérations foncières 2017</b>
-----------------------------------------------------------

Le Président rappelle que, selon les dispositions de l'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire interministérielle du 12 février 1996, la collectivité doit présenter le bilan des opérations foncières réalisées en 2017.

a. Cession

Néant

b. Acquisition

Néant

Les membres du Bureau et de la Commission finances ont pris acte de ces points.

Le Président précise que l'achat du terrain pour la noue de la déchèterie figurera à l'état 2018 car toutes les formalités d'inscription n'avaient pas été réalisées au 31/12/17. De même figurera en 2018 la cession de terrain en ZAE.

**Le Conseil communautaire prend acte de ces informations, sans observation.**

<b>Point n° 12. : Fixation des taux de fiscalité locale 2018</b>
------------------------------------------------------------------

Le Président expose que, conformément aux orientations budgétaires, et après avis favorable unanime du Bureau et de la Commission finances, il est proposé de maintenir en 2018 les taux de fiscalité locale de 2017, soit :

<b>Nature d'imposition</b>	<b>Taux proposés 2018</b>	<b>Taux moyens CC à taxes additionnelles</b>
Taxe d'habitation	3,48 %	5,18 %
Taxe foncière bâti	1,40 %	4,71 %
Taxe foncière non bâti	7,13 %	12,70 %
CFE	1,24 %	5,69 %
CFE de zone	20,25 %	22,03 %

La simulation des produits correspondants serait la suivante :

<b>TAUX</b>	<b>Taux proposés</b>	<b>Bases 2018 estimées</b>	<b>Produits 2018 estimés</b>
Taxe d'habitation	3,48%	17 215 100	599 082 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,40%	14 936 100	209 105 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,13%	1 629 300	116 169 €
Cotisation foncière des entreprises additionnelle	1,24%	3 698 800	45 855 €
Cotisation foncière des entreprises de zone	20,25%	648 700	131 362 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>			<b>1 101 573 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la fixation des taux de fiscalité locale 2018 aux mêmes taux qu'en 2017, comme détaillé ci-dessus.**

<b>Point n° 13. : Fixation du taux de TEOM 2018</b>
---------------------------------------------------------

Le Président propose au Conseil communautaire de fixer le taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018. Compte tenu de la maîtrise des coûts liée à la bonne gestion et à la bonne attitude des habitants, il est proposé de maintenir le taux 2018 de la TEOM à 9%, au niveau de celui de 2017, pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Le produit attendu, à partir des bases provisoires, est de 1 178 750 €.

Les nouveaux marchés de collecte et de traitement sont en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Les coûts constatés sont conformes aux prévisions de stabilité. Quant à la déchèterie, son fonctionnement en mode provisoire, permettra de compenser d'éventuels afflux de déchets après l'ouverture du site de Pfaffenheim réaménagé.

Le Bureau et la Commission des Finances ont donné un avis favorable unanime à cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la fixation du taux de TEOM 2018 à 9%.**

**Point n° 14. : Attribution de subventions, participations et fonds de concours**

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, invite les membres du Conseil communautaire à prendre connaissance des subventions, participations et fonds de concours dont l'inscription sera proposée au BP 2018.

Un tableau récapitulatif a été envoyé avec l'ordre du jour et annexé.

Les participations aux organismes extérieurs (après déduction de 250 000 € au Syndicat des employeurs forestiers qui est remboursé par les communes) passe de 62 702 € à 69 390 €. La différence provient essentiellement des nouvelles compétences confiées au PETR Rhin Vignoble Grand-Ballon.

Le montant total des subventions 2018 est inférieur à celui de 2017 : 1 108 050 € contre 1 129 551 € en 2017. Cette différence s'explique par une baisse de la subvention au multi-accueil Les Cigogneaux, basée chaque année sur la répartition des heures de garde effectives entre le CH et la Communauté de communes.

Ce montant peut paraître à 1<sup>ère</sup> vue important, mais il englobe les financements des structures associatives enfance-jeunesse et de l'Office de tourisme intercommunal, lesquels exercent pour notre compte des missions de service public.

En ce qui concerne les fonds de concours, ceux-ci passent de 32 000 € (Équipements touristiques à Eguisheim) à 276 480 €. En 2018, les fonds de concours concernent en plus la participation intercommunale au déploiement de la fibre optique.

Les membres du Bureau et de la Commission Finances ont donné un avis favorable unanime à ces propositions.

**Les membres du Conseil communautaire approuve à l'unanimité le tableau de subventions, participations et fonds de concours figurant en annexe de la présente délibération.**

<b>Participation aux organismes extérieurs</b>		
<b>Articles</b>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>Montant 2018</b>
65548	Participation au SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon	22 000,00 €
65548	Participation au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Rhin Vignoble Grand-Ballon	25 450,00 €
65548	Participation au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach et Environs (somme récupérée auprès des communes)	250 000,00 €
65548	Participation à l'établissement Public d'Aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)	19 300,00 €
65548	Participation à la section RAM du SIVOM de Wintzenheim	1 040,00 €
65548	Participation 2018 OKTAVE GPC	1 600,00 €
<b>Total</b>		<b>319 390,00 €</b>
<b>Subventions</b>		
<b>Articles</b>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>Montant 2018</b>
657341	Subvention pour pâturage écologique à la commune de Westhalten	400,00 €
657341	Subvention pour pâturage écologique à la commune de Rouffach	600,00 €
657341	Subvention à la commune de Westhalten pour le fonctionnement du périscolaire	10 000,00 €
657341	Subvention pour Festival de la bande dessinée « Comme une image » à la commune d'Eguisheim	500,00 €
657341	Participation Ville de Rouffach formation badgeuse mutualisée	2 400,00 €
65738	Subvention au centre hospitalier pour le fonctionnement de la crèche halte-garderie les Cigogneaux (selon les termes de la convention CH / CC PAROVIC)	203 600,00 €
6574	Subvention à l'Abbaye de Marbach pour saison culturelle d'été	500,00 €
6574	Cotisations au Groupement d'Action Sociale (GAS)	510,00 €
6574	Subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville de Rouffach	600,00 €
6574	Contribution à l'association mission locale Haut-Rhin Nord	3 800,00 €
6574	Subvention à l'association les Mangeurs de Lune	6 000,00 €

6574	Subvention aux Sociétés de Musique à hauteur de 7,62 €/heure de répétition pour le fonctionnement des Ensembles de Jeunes Bénéficiaires : - Société de Musique Sainte-Cécile de Gueberschwihr - Music Band de Pfaffenheim - Union Musicale de Rouffach	960,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'association École de Musique du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	47 850,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'Association ARCANGELO (Académie MUSICALTA)	16 000,00 €
6574	Subvention au CCA Athlétisme Rouffach pour le Trail du Petit Ballon et Circuits des Grands Crus	1 000,00 €
6574	Subvention à la MJC des 3 Châteaux pour course Rabseppi	150,00 €
6574	Subvention à l'Association Accueil de l'enfant en milieu extra-scolaire de Pfaffenheim pour le fonctionnement du périscolaire	79 000,00 €
6574	Subvention à la Fédération des Foyers Clubs pour le fonctionnement du périscolaire de Rouffach / Gundolsheim	250 000,00 €
6574	Subvention à l'Association les P'tits Loups pour le fonctionnement du périscolaire d'Eguisheim	61 500,00 €
6574	Subvention pour le fonctionnement du périscolaire d'Osenbach	33 250,00 €
6574	Subvention à l'APA pour accueil de jour	12 000,00 €
6574	Subvention à l'Association les P'tits Ceps pour le fonctionnement du périscolaire d'Husseren les Châteaux	44 500,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'ASAME pour micro-crèche de Westhalten	73 500,00 €
6574	Participation à la plate-forme d'initiative locale (PFIL)	2 200,00 €
6574	Subvention à l'ADERE pour projets intercommunaux	6 000,00 €
6574	Subvention à l'association des commerçants d'Eguisheim pour l'animation musicale et la Navette de Noël (pm)	(6 000,00 €)
6574	Subvention de fonctionnement au Pôle de destination touristique	9 450,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Intercommunal	229 900,00 €
6745	Aide à la formation BAFA et BAFD dans le cadre des activités pour la jeunesse (76 € par bénéficiaire)	380,00 €

6745	Subvention aux particuliers pour coloration de façades A répartir au courant de l'exercice (5 €/m2 pour maison à partir de 100 ans)	9 000,00 €
6745	Subventions à attribuer en soutien aux projets LEADER	2 500,00 €
<b>Total</b>		<b>1 108 050,00 €</b>
<b>Fonds de concours</b>		
<b>Articles</b>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>Montant 2018</b>
2041412	Fonds de concours à la Ville de Rouffach pour badgeuse mutualisée	3 600,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune d'Eguisheim pour équipements touristiques	32 000,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune de Voegtlinshoffen pour sentier pédagogique Bumatt	4 000,00 €
2041412	Fonds de concours aux communes membres pour fibre optique	236 880,00 €
<b>Total</b>		<b>276 480,00 €</b>

<b>TOTAL SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS ET FONDS DE CONCOURS</b>	<b>1 703 920,00 €</b>
---------------------------------------------------------------	-----------------------

**Point n° 15. : Examen du budget primitif 2018****Le Président présente les grandes orientations du projet de budget 2018.**

Les prévisions budgétaires 2018 remettent bien entendu en évidence l'impact de la baisse des dotations et de la montée en puissance du FPIC. Le cumul depuis 2013 se chiffre à 1 284 969 € au 31 décembre 2017, et est estimé à 1 735 000 € pour fin 2018.

Pour la section d'investissement, les principales dépenses seront liées au projet de la déchèterie, ainsi qu'à celui de l'accueil de loisirs jeunes selon son avancée. La mise en service de cet équipement est programmée pour la rentrée de septembre 2019.

Deux prêts seront conclus effectivement en cours d'année :

- 250 000 € pour permettre le versement des fonds de concours THD aux communes au fur et à mesure des demandes, c'est à dire au fur et à mesure des appels de fonds de ROSACE ;
- 300 000 € en complément de financement des travaux de la déchèterie

Un autre prêt de l'ordre de 1 000 000 € pourrait intervenir en fin d'année si les travaux de l'accueil de loisirs jeunes sont suffisamment avancés d'ici là. Sinon ce serait en 2019. Son montant sera ajusté en fonction des subventions obtenues.

Pour ROSACE seraient concernés par un versement du fonds de concours en 2018 : Eguisheim, Husseren-les-Châteaux, Voegtlinshoffen, Obermorschwihr, Hattstatt, Pfaffenheim, Gundolsheim soit un montant envisagé de 112 280 €, sur un total de 236 880 €.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les grandes options avaient été validées lors de l'approbation à l'unanimité des orientations budgétaires.

Les membres du Bureau ont donné un avis favorable unanime sur ces prévisions.

**Le projet de BP 2018 est présenté par Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances à l'appui du tableau récapitulatif qui était joint à l'ordre du jour.**

Son élaboration a été effectuée sous son contrôle et celui de Gilbert SCHMITT.

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre de la façon suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	3 174 527,25 € <sup>α</sup>	3 174 527,25 € <sup>α</sup>
Fonctionnement	5 562 573,10 € <sup>α</sup>	5 562 573,10 € <sup>α</sup>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le budget 2018 à l'unanimité, moins une abstention de Madeleine TRABER.**

**Point n° 16. : Avenant annuel pour le Service d'animation jeunesse**

Le Président rappelle que, depuis 2010, une convention de partenariat lie la CC PAROVIC et la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace pour le fonctionnement du Service d'animation jeunesse ainsi qu'une mission de coordination et d'assistance à la politique enfance-jeunesse.

Un avenant annuel actualise cette convention en ce qui concerne sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 et la participation de la CC qui se monte à 108 480 €, contre 99 150 € pour 2017. Cette différence s'explique par la hausse de charges salariales sur le poste de responsable adjoint, le dispositif du contrat d'avenir ayant été abrogé.

Ce service est soutenu par la CAF jusqu'en 2019 à hauteur de 53 213 € par an dans le cadre du CEJ, soit un coût net de 55 267 € pour la Communauté de communes.

Cette participation est inscrite au BP 2018.

La Commission finances a donné un avis favorable unanime à cet avenant annuel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'avenant détaillé ci-dessus.**

**Point n° 17. : Avis sur le PLU d'Eguisheim**

Aimé LICHTENBERGER, Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire, expose que par courrier du 26 février 2018, le Maire d'Eguisheim avait sollicité l'avis du Conseil communautaire sur le projet arrêté du PLU.

L'examen du projet, portant sur les compétences de la Communauté de communes, n'amène aucune remarque défavorable.

- **Tourisme** : la préservation des versants viticoles et des espaces naturels actuels, ainsi que la mise en valeur des perspectives vers le village, ne peuvent que jouer en faveur des paysages et de l'attractivité touristique. Plus particulièrement, l'extension urbaine sur les coteaux sera gelée, et l'urbanisation future concentrée dans les secteurs déjà bâtis.
- **Économie** : l'installation de petites entreprises artisanales ou de commerces reste possible dans certains secteurs déjà bâtis, ainsi qu'encouragé dans le centre en ce qui concerne les commerces.
- **Collecte des déchets** : les circuits de collecte actuels, sauf adaptations mineures, pourront être conservés. Les zones AU prennent en compte la collecte en prévoyant des aires de stockage de déchets. Par contre, les projets de type lotissement devront prendre en compte la collecte des ordures ménagères soit en permettant une circulation en boucle, soit en prévoyant des regroupements de collecte. Il est rappelé que les marches arrières des bennes à ordures ménagères sont à proscrire.

Le projet a recueilli l'avis favorable du SCOT Rhin Vignoble Grand-Ballon.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire donne un avis favorable unanime sur le PLU arrêté d'Eguisheim. Les délégués d'Eguisheim ne prennent pas part au vote.**

<b>Point n° 18. : Avis sur le PLU d'Hattstatt</b>
---------------------------------------------------

Aimé LICHTENBERGER, Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire, expose que par courrier du 26 février 2018, le Maire d'Hattstatt avait sollicité l'avis du Conseil communautaire sur le projet arrêté du PLU.

L'examen du projet, portant sur les compétences de la Communauté de communes, n'amène aucune remarque défavorable.

- **Tourisme** : la préservation des versants viticoles et des espaces naturels actuels, ainsi que la mise en valeur des perspectives vers le village, ne peuvent que jouer en faveur des paysages et de l'attractivité touristique. Plus particulièrement, le vignoble et les zones d'agriculture de montagne sont préservés, et l'urbanisation future reste concentrée dans les secteurs déjà bâtis.
- **Économie** : l'installation de petites entreprises artisanales ou de commerces reste possible dans certains secteurs déjà bâtis, ainsi qu'encouragé dans le centre en ce qui concerne les commerces.
- **Collecte des déchets** : les circuits de collecte actuels, sauf adaptations mineures, pourront être conservés. Les zones AU prennent en compte la collecte en prévoyant soit des aires de retournement ou des voiries traversantes pour les engins de collecte, soit des aires de stockage de déchets.
- **Environnement** : Dans le cadre de la lutte contre les gaz à effet de serre, objectif principal de notre futur plan climat, il est intéressant de relever une emprise réservée pour une aire de covoiturage à hauteur de l'entreprise horticole, à proximité immédiate de l'échangeur avec la RD 83.

Le projet a recueilli l'avis favorable du SCOT Rhin Vignoble Grand-Ballon.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire donne un avis favorable unanime sur le PLU arrêté d'Hattstatt. La déléguée d'Hattstatt, pour elle-même et pour la procuration de Pascal DI STEFANO, second délégué de cette commune, dont elle dispose, ne prend pas part au vote.**

<b>Point n° 19. : Convention Musicalta 2018</b>
-------------------------------------------------

Fabrice KRIEGER, Vice-Président chargé de la culture, expose que le projet de convention Musicalta 2018 est rédigé dans les mêmes termes que les années précédentes. La convention a pour objet de préciser les modalités de la participation de la CC PAROVIC au soutien de l'organisation de l'Académie Musicalta qui se déroule sur 20 jours en juillet et août (du 16 juillet au 4 août pour l'édition 2018).

Comme l'an précédent, l'association sollicite une aide financière de 16 000 € qui a été inscrite au BP 2018.

Les membres du Bureau et de la Commission finances ont donné un avis favorable unanime au renouvellement de cette convention.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les termes de cette convention et autorise le Président, ou son représentant, à la signer.**

**Point n° 20. : Désignation d'un élu et d'un agent référents pour l'élaboration du  
PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)**

Le Président expose que la mise en œuvre du PLPDMA est une obligation, issue de la loi Grenelle 2 de 2010, pour l'ensemble des collectivités compétentes en matière de collecte et traitement des déchets.

Ce document est appelé à être coconstruit dans le cadre d'une mutualisation au niveau du SM4.

Par courrier du 9 mars dernier, le Président du SM4 nous a informé qu'un élu et qu'un agent référents étaient à désigner afin de faire partie de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA.

Il est proposé de nommer Gérard SCHATZ, déjà délégué titulaire au SM4, comme élu référent et Jonathan DUCHIRON, le responsable du service environnement, comme agent référent.

Aucun autre candidat ne se présente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Gérard SCHATZ, comme élu référent, et Jonathan DUCHIRON, le responsable du service environnement, comme agent référent.**

**Gérard SCHATZ s'abstient.**

**Point n° 21. : Accompagnement des porteurs de projet dans le cadre du programme LEADER**

Aimé LICHTENBERGER, Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire, expose qu'en 2015, le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon a été sélectionné pour mettre en œuvre le programme européen LEADER (Liaisons Entre Action de Développement de l'Économie Rurale) jusqu'en 2020. En 2017, la Communauté de communes a adhéré au PETR, ouvrant ainsi l'accès à de ces nouveaux financements pour l'ensemble de son territoire, acteurs publics comme privés.

A cet effet, une enveloppe de 1 940 000 € a été attribuée au PETR pour soutenir financièrement des projets dans les thématiques suivantes :

- Commerces, services de proximité et artisanat,
- Tourisme et patrimoine,
- Mobilité,
- Circuits courts,
- Agriculture à haute valeur ajoutée,
- Projets collectifs en lien avec l'agriculture.

Les porteurs de projets sollicitant une subvention LEADER doivent au préalable s'assurer qu'un partenaire public national (Commune, Communauté de communes, Département, Région...) s'engage à lui attribuer un cofinancement

Pour 1 euro attribué par un cofinancement public national, il sera possible de débloquer jusqu'à 4 euros de fonds européen LEADER.

La Communauté de communes a donc la possibilité d'encourager les porteurs de projets privés à développer de nouvelles activités valorisantes, en inscrivant une enveloppe spéciale à son budget 2018, destinée à cofinancer des projets sollicitant des fonds LEADER.

Il est a été prévu une enveloppe de 2 500 € au budget 2018, laquelle sera attribuée aux projets retenus par le programme « Leader ».

Le 1<sup>er</sup> projet relevant de ce dispositif concerne un commerce de poissonnerie-traiteur "Au Phil des marées", dont le siège social est à Rouffach, qui souhaite développer son activité sur les marchés locaux dont celui de Rouffach les mercredis. Une mise aux normes des locaux de préparation et l'acquisition du matériel de vente est nécessaire. Une aide de la Communauté de communes à hauteur de 500 € a été sollicitée, sur un total d'aides publiques des collectivités locales à hauteur de 2300 €. Ces soutiens permettraient d'accéder à une subvention Leader de 9200 €.

Le dossier est en cours d'examen par le Comité de programmation Leader du PETR.

La Commission finances a donné un avis favorable unanime à cette proposition. En outre, l'aide de la Communauté de communes serait liée à une aide de la commune équivalente.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

- **approuve la mise en place d'un soutien aux projets privés éligibles au programme LEADER selon les modalités détaillées ci-dessus, sous condition qu'une aide équivalente soit accordée par la commune concernée ;**
- **accorde une aide de 500 € au projet "Au Phil des marées" sous réserve de son éligibilité au programme LEADER.**

<b>Point n° 22. : Divers et communications</b>
------------------------------------------------

Le Président expose :

### **A. Opération Haut-Rhin propre**

L'opération « Haut-Rhin Propre » menée par le Conseil Départemental aura lieu du 6 au 8 avril prochain.

Le matériel est à récupérer au siège de la Communauté de Communes.

Le point de collecte des sacs est unique, pour les communes membres de notre structure intercommunale et a été fixé aux ST de Rouffach.

Il conviendra d'utiliser uniquement la benne mise en place à cet effet durant la période du 4 au 11 avril.

### **B. Réseau Parents 68**

Dans le cadre du projet Relais Parents 68 validé en Conseil communautaire le 15 octobre 2017, une 1<sup>ère</sup> réunion du réseau local a eu lieu le 15 mars dernier. La CAF, le RAM, le SAJ, les structures enfance-jeunesse du territoire et des responsables d'établissements scolaires, de la maternelle au Lycée agricole et viticole, ont échangé sur ce projet et ont pris connaissance du programme des 1ères actions prévues en 2018. Cette opération semble bien engagée, les participants s'impliquant.

Après avoir souhaité à toutes et à tous de belles fêtes de Pâques, le Président cède la parole au Maire de Voegtlinshoffen pour le mot de la fin.

Cécile MAMPRIN invite les personnes présentes à partager un moment de convivialité.

La séance est levée à 19 heures 30.